



Compte rendu d'audience au Ministère

28 septembre 2017

Le SIA a été reçu en audience ce 28 septembre 2017 par Monsieur Kerrero, directeur du cabinet de Monsieur le Ministre, rue de Grenelle. Etaient présents autour de la table, M. Christophe Kerrero, M. Xavier Turion, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire, Mme Isabelle Bourhis conseillère sociale, partenariats et vie scolaire, Michèle Vinel et Claude Desfray, co-secrétaires généraux du SIA et Patrice Rey, membre de la CAN du SIA.

Après un tour de table, le SIA doit rappeler à Monsieur Kerrero, qui déclare recevoir une "amicale des IA-IPR", qu'il est depuis son origine un véritable syndicat : créé en 1993, un siège en CAPN, une revue, un syndicat affilié à aucune fédération, et donc totalement indépendant. Nous rappelons cependant la proximité de nos valeurs avec celles défendues par la FSU et notre partage des préoccupations pédagogiques avec le SNES.

Nous soulignons tout d'abord les inquiétudes de notre corps suite aux annonces faites par le Ministre et ce qui nous semble être une remise en cause de certains points de la réforme du collège dont des bénéficiaires sont mesurables en académie. Pour exemple, la réduction à un seul EPI obligatoire pour le cycle 4 remet en cause la notion même de cycle, qui induit un temps long d'apprentissage, seul capable selon nous de construire progressivement des compétences et de favoriser la réussite de tous les élèves. M. Kerrero s'étonne tout d'abord de la nature de nos questions. Nous lui rappelons que la pédagogie et les pratiques d'enseignement sont le cœur de notre métier. Puis il justifie les décisions du Ministre d'assouplir la réforme du collège par la contestation assez généralisée qu'elle a selon lui connue, et qu'il faut une maîtrise de la discipline avant de passer à un apprentissage interdisciplinaire. Le ministre a souhaité trouver l'équilibre entre les compétences disciplinaires à consolider et celles développées au travers de projets interdisciplinaires. Nous rappelons aussi les bienfaits de la réforme au regard de l'évolution des pratiques enseignantes et regrettons que le balancier soit allé trop loin. Madame Bourhis indique que l'assouplissement a aussi permis de mieux construire les EPI qui restent et de pouvoir les proposer en 6^{ème}. Monsieur Kerrero indique que le Ministre souhaite donner davantage de liberté aux professeurs, ceux qui connaissent le mieux leurs élèves. Il se dit convaincu que les dispositifs qui fonctionnaient resteront en place et que l'assouplissement va supprimer ceux qui n'étaient construits que sous la pression des décrets. Redonner un peu de souplesse et entendre les critiques est selon le ministre une façon d'avancer et de redonner confiance au terrain. Le pragmatisme reste le maître mot. Nous aurions apprécié qu'ayant été au plus près de l'accompagnement de cette réforme les IA IPR soient consultés.

Nous revenons sur les rythmes scolaires. Réduire une semaine à 4 jours pénalise les élèves les plus éloignés de l'école qui ont le plus besoin d'un temps long d'exposition aux apprentissages. Monsieur Kerrero rappelle que jusqu'il y a dix ans, la semaine de quatre jours était instaurée majoritairement dans les quartiers chics. Nous indiquons que cela conforte ce que nous venons de dire. Monsieur Kerrero indique qu'aucune étude ne démontre que les rythmes ont une influence sur les apprentissages et la réussite des élèves. C'est au niveau local que l'on peut trouver ce qu'il y a de mieux pour les enfants. Nous faisons remarquer que les décisions

prises dans certains territoires, en particulier ruraux, sont avant tout économiques, et qu'elles ont par ailleurs des conséquences sur le travail de nombre de femmes contraintes de reprendre un temps partiel. Affichant son désaccord, M. Kerrero explique que tous les rythmes (dont les périodes de vacances.....) seront revus dans le cadre de la grande consultation que va lancer le ministre sur les rythmes et le bien-être des enfants au 21^{ème} siècle. Par essence, ce sujet ne peut être réglé au niveau du Ministère. Monsieur Kerrero s'engage à nous envoyer toutes les études sur lesquelles le ministère se serait appuyé pour proposer cet assouplissement des rythmes scolaires. Nous rappelons que ce sujet nous concerne également en particulier dans le cadre des actions que nous menons en cycle 3 et dans celui de l'accompagnement des réseaux d'éducation prioritaire.

Nous interrogeons le directeur de cabinet sur l'avenir du DNB tel qu'il vient d'être réformé et proposé aux élèves l'année scolaire dernière. M. Kerrero indique que le nouveau DNB a connu lui-aussi des ratés et qu'il s'agira, selon la méthode habituelle du ministre d'écouter et d'assouplir, pour améliorer les choses. Le sens de ces « améliorations » ne nous est pas indiqué. Les différents acteurs seront consultés. Le directeur de cabinet assure que l'association des syndicats aux groupes de travail avec le Ministère sera maintenue, même le SIA, bien qu'il ne fasse partie d'aucune fédération.

Le point suivant concerne le PPCR. Nous rappelons les inquiétudes des IA-IPR et en particulier celles liées aux contraintes d'agenda. Prévenir les enseignants concernés un mois à l'avance est très difficile et interpelle énormément les collègues. Les rectorats essaient de trouver des solutions (semaines bloquées, etc...). L'inquiétude est grande sur les recours possibles au cas où ces procédures très strictes ne pourraient ponctuellement pas être respectées à la lettre. Il nous semble essentiel de sécuriser le dispositif. M. Kerrero indique que le PPCR était en balance jusqu'à la publication du nouveau budget, ce qui explique le silence du ministère jusqu'à présent. M. Kerrero souhaite retravailler les choses et en particulier revenir sur les items relevant des chefs d'établissement et des IA-IPR, arguant du fait que cette répartition est calquée sur un système daté de pondération de la note administrative et de la note pédagogique, les chefs d'établissement pouvant évaluer plus de compétences. Le nouveau DGRH, Edouard Geffray nommé depuis la veille est chargé de travailler sur la question afin que tout le dispositif soit profitable à tout le monde. Le directeur de cabinet insiste sur le fait que les inspecteurs doivent continuer à aller dans les classes, accompagnés par les chefs d'établissement, contestant nos propos indiquant que c'est très fréquemment le cas et que les chefs d'établissement sont toujours invités à nous accompagner hormis lors des inspections de titularisation.

Ce point nous amène à interroger Monsieur Kerrero sur l'évolution annoncée de nos missions. Celui-ci indique que la redéfinition des missions des IG impliquera nécessairement une évolution de celles des IA-IPR. Monsieur Kerrero indique que les IA-IPR ne pourront pas tout faire, et qu'il faudra donc faire des choix dans les missions qui leur seront dévolues. Quoi qu'il en soit, les inspecteurs devront rester sur le terrain, dans les établissements et dans la classe. Il n'est pas répondu à notre question concernant ce que nous y ferons réellement.

Concernant la gouvernance, nous rappelons notre attachement à notre lien fonctionnel avec l'IG et notre lien hiérarchique direct avec notre recteur. Nous indiquons que nous souhaitons un grand corps de l'inspection intégrant l'inspection générale et notre refus d'un corps de l'encadrement commun avec les chefs d'établissement. M. Kerrero indique qu'il n'est pas possible d'être à la fois un corps de contrôle et un corps d'accompagnement et qu'un corps commun avec l'inspection générale est inenvisageable, « ce serait tuer l'IGEN ». Il convient que le lien avec la classe et avec la discipline doit être préservé dans le cadre de cette redéfinition de nos missions. Madame Bourhis indique que le but est que toutes les missions des uns et des autres soient complémentaires. L'objectif est de mieux encadrer pour être efficaces. Monsieur Kerrero indique que notre maison a souvent eu la fâcheuse tendance à partir des moyens plutôt que des besoins, et que cela doit changer. C'est la philosophie qui prévaudra pour toutes les évolutions futures du système. Le SIA ne comprend pas dans ce contexte qu'il n'y ait pas de recrutement d'IA-IPR d'EPS cette année. Madame Bourhis indique que c'est lié simplement aux besoins en postes, mais ne peut nous en dire plus. Nous précisons que les

besoins sont bien là (entre trois et cinq départs à la retraite). Monsieur Kerrero assure qu'il n'y aura pas de suppression de postes d'IA-IPR cette année. La DGRH sera donc interrogée concernant le concours en EPS et une réponse apportée au SIA dans les plus brefs délais.

Concernant la revalorisation de nos carrières, si la revalorisation de l'ICA actée est effective pour notre corps, celle-ci est d'une part bien en deçà de nos espérances, d'autre part source d'inquiétude quant à la répartition de la part modulable par les recteurs. Le SIA demande à ce que des consignes soient données à tous les recteurs pour qu'il y ait une totale transparence quant à la répartition de la part modulable. Ne pas avoir de part modulable serait perçu par les collègues comme une sanction. Monsieur Kerrero partage notre avis. Il déclare que comme pour une notation, les critères doivent être transparents.

Nous rappelons notre regret de n'avoir obtenu que l'échelle Bbis et non l'échelle C comme le SIA le réclamait. Le Bbis n'est pas au niveau de nos missions qui devraient nous permettre d'atteindre l'échelle C, comme les administrateurs civils qui étaient à l'origine moins hauts que nous dans l'échelle indiciaire. Nous rappelons que au-delà de la création de cet échelon spécial qui ne concerne que 30 collèges par an, le taux d'accès à la HC n'a eu de cesse de baisser progressivement passant de 50% à aujourd'hui 32%. Face à la réaction de M. Kerrero qui semble considérer comme excessif l'accès à l'échelle C pour des IA IPR, le SIA demande à ce que le taux d'accès à la HC soit augmenté de façon significative. Le corps des IA-IPR n'est pas attractif pour des professeurs agrégés, faute de différence indiciaire conséquente. Sans PPCR, les IA-IPR n'ont pas connu d'augmentation indiciaire. Nous demandons à ce qu'une revalorisation soit étudiée.

Sont abordées ensuite les conditions matérielles dans lesquelles nous exerçons nos missions. Monsieur Kerrero concède et regrette le mauvais équipement informatique dont nous disposons et se déclare tout à fait d'accord avec notre revendication de disposer de matériel performant nous permettant d'assurer au mieux nos missions. Le SIA demande dans une démarche aussi éco-citoyenne que les IA-IPR, personnels itinérants, puissent bénéficier d'une voiture de fonction (hybride pour permettre les déplacements éloignés) pour l'exercice de leurs missions itinérantes. Sur cette question, M. Kerrero indique qu'une étude doit être menée. Une voiture par collègue lui semble a priori inenvisageable. En revanche, l'attribution d'un pool de voiture de service ou de fonction devrait être étudiée. Le ministère est tout à fait prêt à ouvrir la discussion sur les conditions matérielles de notre métier. Le SIA y sera associé.

Nous revenons sur la gouvernance et les interrogations que suscitent l'expérimentation menée dans les académies normandes. Ce regroupement d'académies calquées sur les nouvelles régions est-il appelé à se généraliser ? M. Kerrero indique qu'au moment où les grandes régions ont vu le jour, où certaines académies travaillent en étroite collaboration dans le cadre de régions académiques, il est important de réfléchir à ce qui est le plus pertinent. En particulier dans les grosses régions académiques, il faudrait cependant être très prudent afin que la logique de proximité de l'administration puisse être maintenue. Les circonscriptions datent de 1836 et elles ont largement fait leurs preuves ayant traversé le temps. Une circonscription du 21^{ème} siècle est certainement à construire. Une mission sera lancée sur ce point pour envisager (mais sans aucune urgence) des évolutions. Nous réinsistons sur notre attachement au rapport hiérarchique direct avec le recteur. Monsieur Kerrero répond que puisque nous ne voyons actuellement aucune différence entre un recteur de région et un recteur académique, nous ne verrions aucune différence entre un recteur et un DASEN « adjoint » du recteur... Quoi qu'il en soit, le fait est que la carte actuelle des académies est problématique au regard des nouvelles régions, mais rien n'est arrêté. Là encore, il y aurait des solutions à trouver selon les différents contextes locaux. Le SIA rappelle qu'il est important pour nous que nos prérogatives, notre rôle dans les différentes instances soient inscrits dans les textes concernant la gouvernance. Il est également important de notre point de vue qu'il n'y ait aucun filtre entre nous le recteur, auquel nous apportons un témoignage direct et fiable des pratiques et des réalités du terrain. Nous souhaitons en tout cas être associés aux discussions sur les évolutions de cette gouvernance.

En fin d'entretien, Mme Bourhis et M. Turion nous présentent les prochains chantiers qui devraient rapidement être lancés : la « transformation » de la voie pro, la concertation sur les temps et l'espace de l'enfant, la concertation sur le Bac (dès octobre), un chantier RH concernant la préprofessionnalisation des assistants d'éducation et la formation continue des enseignants.

Concernant le baccalauréat, une mission va être confiée à une ou deux personnalités qui permettra début 2018 de stabiliser les choses et de lancer la réforme d'abord par la seconde avec montée en charge pour un premier baccalauréat rénové en 2021. La réforme du baccalauréat devrait permettre d'alléger la tâche des IAIPR notamment sur l'élaboration de sujets et ainsi recentrer leurs missions.

Concernant le chantier RH, il s'agit de réfléchir au pré-recrutement des assistants d'éducation, de leur permettre de se pré-professionnaliser, de préparer et de mieux réussir qu'actuellement les concours.

Enfin, la formation continue demande à être totalement repensée. Les budgets en seront maintenus, mais doivent être réorienter pour une plus grande efficacité. Il est indispensable que la formation s'appuie sur la recherche, qu'elle repose sur des faits scientifiques dont il est important que les enseignants puissent prendre également connaissance (une réflexion est menée sur les moyens de mettre à leur disposition ces ressources scientifiques). Il est également indispensable de ne mettre devant les stagiaires que des formateurs très qualifiés, au fait des recherches. Cette évolution indispensable de la formation est aussi liée aux nombreuses critiques qu'elle soulève actuellement de la part des enseignants, au premier degré comme au second. Il est important de rendre également plus lisibles les plans académiques de formation et que les grandes orientations nationales y soient très visibles. Enfin, la formation doit mieux répondre aux besoins réels des personnels.

La réunion se clôt sur l'assurance donnée par le cabinet que les IA-IPR, au travers de leurs syndicats, seront associés à toutes ces réflexions.

Claude Desfray, Patrice Rey, Michèle Vinel